



Date d’Affichage : 29 Octobre 2018

Retrait : 30 Novembre 2018

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

Sous la présidence de Madame Madeleine GRANGE, Maire,

**Présents :** MM. Mmes GRANGE – GIRAUD – BILLARD - LIOTIER – BRUN-MATHIEU – CHAIZE - CHARREL – CHARBONNIER – SOULAS – CREPIAT - LIOGIER et SOUCHON.

**Absents Excusés :** Mme Marie-Paule GAMOND qui donne procuration à Mme Sandrine BRUN. M. Philippe ESCOMEL qui donne procuration à M. André CHAIZE.

**Absent :** M. Christophe BOISSELY

**La séance est ouverte à 18 H 00.**

Madame le Maire procède à l’appel nominatif des élus.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Jacques GIRAUD comme secrétaire de séance.

**Le conseil municipal accepte à l’unanimité que Monsieur Jacques GIRAUD soit le secrétaire pour le conseil municipal du 25 Octobre 2018.**

### ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2018

#### FINANCES

1. BUDGET COMMUNAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1

#### RESSOURCES HUMAINES

2. MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
3. ADHESION AU GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL (GUSO)

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4. AMENAGEMENT, SECURISATION ET MISE EN VALEUR DE LA TRAVERSEE DE MALATAVERNE – AVENANT DE TRANSFERT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D’ŒUVRE
5. CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE B 1790

### INFORMATIONS

1. LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D’ŒUVRE – LE MAILLET
2. ORGANISATION DU REPAS DES AÎNES 2018
3. ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018
4. REFECTION DES TOILETTES PUBLIQUES

### ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du 28 Septembre 2018 est approuvé à l’unanimité.

## FINANCES

### 1. BUDGET COMMUNAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1

L'assemblée est informée qu'il est nécessaire de procéder aux ouvertures et virements de crédits, pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables.

Il est donc proposé de modifier le budget communal 2018 comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2018			RECETTES
DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERALE</b>			
6064	Fournitures Administratives	-1 000 €	
60631	Fournitures d'Entretien	-1 000 €	
61521	Terrains	-500 €	
615232	Entretien et réparations réseaux	-500 €	
6161	Assurance Multirisques	-800 €	
6238	Divers	-500 €	
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>			
6411	Personnel Titulaire	3 600 €	
6413	Personnel Non-Titulaire	1 700 €	
<b>067 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
673	Titres Annulés (sur exercice antérieurs)	-1 000 €	
<b>TOTAUX</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>TOTAUX</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 relative au budget communal 2018 comme présentée ci-dessus.

## RESSOURCES HUMAINES

### 2. MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les suppressions des postes suivantes :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS / GRADE	NB	DATE D'EFFET	OBSERVATIONS
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe Classe (catégorie C) à temps complet	1	25/10/2018	Avancement de Grade
TECHNIQUE	Adjoint Technique (Catégorie C) à temps non complet – 16 H 00	1	25/10/2018	Avancement de Grade

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les suppressions de postes visés ci-dessus au tableau des effectifs,
- **ARRÊTE** le tableau des effectifs ci-dessous :

<b>FILIERES CADRES / EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HBD</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Administratif Territorial	C	1	35 H 00
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent de Maîtrise			
Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	35 H 00
Adjoint Technique Territorial	C	1	16 H 00
Adjoint Technique Territorial	C	1	24 h 00
<b>TOTAL</b>	C	<b>1</b>	<b>16 H 00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7</b>	

### 3. ADHESION AU GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL (GUSO)

L'assemblée est informée qu'il est nécessaire de faire appel à des intermittents du spectacle dans le cadre de diverses manifestations et notamment lors du repas des aînés et du spectacle scolaire de fin d'année.

Dans cet objectif, il est opportun d'adhérer au système déployé par Pôle Emploi intitulé « Guichet Unique du Spectacle Occasionnel » (GUSO) qui permet d'employer ponctuellement un artiste en vue de satisfaire aisément et en ligne, à l'ensemble des obligations déclaratives.

Ainsi GUSO permet :

- D'employer, pour une durée déterminée, un ou plusieurs artistes de spectacle,
- De procéder ainsi à la déclaration préalable d'embauche, de même qu'à la déclaration unique et simplifiée après exécution du travail,
- De s'acquitter de toutes les obligations contributives et déclaratives.

Le versement des cotisations dues est appelé immédiatement après la transmission de la déclaration unique simplifiée de fin d'embauche.

Le GUSO adresse enfin, pour chaque embauche, au salarié, une attestation récapitulative et celle-ci vaut pour simplification, bulletin de salaire pour l'intéressé.

Après délibération, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- **ADHERE** au dispositif du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel pour l'emploi temporaire d'intermittents du spectacle,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents inhérents à la présente délibération.

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 4. AMENAGEMENT, SECURISATION ET MISE EN VALEUR DE LA TRAVERSEE DE MALATAVERNE – AVENANT DE TRANSFERT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Il est proposé à l'assemblée un avenant de transfert au contrat de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement, la sécurisation et la mise en valeur de la traversée de Malataverne en date du 19 mai 2017 concernant la rupture du groupement pour incapacité à accomplir les prestations contractuelles du bureau d'études Fbi-ie Franck Beaulaigue ingénierie – Infrastructure et Environnement.

Ce dernier est remplacé par le bureau d'études AB2R, situé ZAC de Taulhac – 180 Chemin des Estelles – 43 000 LE PUY EN VELAY.

Les honoraires du bureau d'études Fbi-ie Franck Beaulaigue ingénierie – Infrastructure et Environnement à partir de la phase PRO sont transférés au BET AB2R.

Cet avenant de transfert n'entraîne donc aucune incidence sur l'économie générale du contrat.

Après délibération, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant de transfert au contrat de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement, la sécurisation et la mise en valeur de la traversée de Malataverne,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

#### **5. CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE B 1790**

Il est proposé à l'assemblée d'accepter la cession de la parcelle B 1790 - Courenc d'une superficie de 208 m<sup>2</sup> à Monsieur Patrick BRUNON au prix de 20 euros du mètre carré, soit pour un montant total de 4 160 euros.

Après délibération, le conseil municipal à l'**unanimité**,

- **AUTORISE** la cession de la parcelle B 1790 d'une superficie de 208 m<sup>2</sup> à Monsieur Patrick BRUNON pour un montant de 4 160 €,
- **DIT** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

### **INFORMATION**

#### **1. LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE – LE MAILLET**

L'assemblée est informée qu'une consultation de maîtrise d'œuvre va être lancée pour l'extension des réseaux d'eaux usées, d'adduction d'eau potable, d'eau pluviale et d'électrification au Maillet.

Le programme sommaire de travaux est présenté. Le montant prévisionnel est fixé à 40 000 € hors maîtrise d'œuvre. Ces travaux devront être budgétisés sur 2019.

#### **2. ORGANISATION DU REPAS DES AÎNÉS 2018**

Il est rappelé à l'assemblée que le repas des aînés aura lieu le 03 novembre 2018. Les informations nécessaires à la parfaite organisation de cette manifestation sont exposées en séance.

#### **3. ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018**

Il est rappelé à l'assemblée la cérémonie du 11 Novembre 2018 qui aura lieu au monument aux morts à 11 H 30. Dans le cadre du centenaire, les anciens conseillers ont été invités et un appel à participation des enfants de Beaux a été lancé.

#### **4. REFECTION DES TOILETTES PUBLIQUES**

Il est rappelé à l'assemblée l'état de délabrement des toilettes publiques du bourg de Beaux. L'assemblée donne son aval pour qu'un projet de réfection doit être étudié.